

Depuis le 30 septembre 2017 les gestionnaires d'ERP doivent mettre à disposition du public un **REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE** afin de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées par leur établissement. L'arrêté du 19 avril 2017 en fixe le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour.

Article mis à jour le 31/01/2018

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Le registre doit être facilement consultable par tous les usagers qui en feront la demande, version papier ou dématérialisée. La localisation et le type de support utilisé ne sont pas imposés.

Un modèle est proposé sur le [guide d'aide à la constitution du registre pour les établissements recevant du public](#).

Ce registre doit contenir :

- Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement
- Une liste des pièces administratives et techniques, justifiant des démarches de mises aux normes effectuées selon la situation de l'établissement :
 - attestation d'achèvement des travaux pour un établissement neuf
 - attestation d'accessibilité si le local est aux normes
 - calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement si ADAP en cours
 - bilan des travaux a la moitié de l'agenda (ADAP)
 - arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
 - notice accessibilité si l'établissement a déposé une autorisation de construire d'aménager ou de modifier l'établissement ou une dérogation
 - [document d'aide à l'accueil des personnes handicapées visée par le personnel](#)
 - suivi de l'entretien des équipements accessibilité (ascenseurs, portes automatiques rampes automatique...)

BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT DE LA CCI DU MORBIHAN

A. « MONTAGE DU DOSSIER COMPLET D'ACCESSIBILITÉ

» COMPRENANT LE REGISTRE ACCESSIBILITÉ

Mon établissement n'est pas accessible et je dois déposer une demande de demande d'autorisation de travaux et/ou de dérogation

[Découvrez notre offre](#)

B - AIDE À L'ÉLABORATION DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Mon établissement est accessible et les démarches de mise aux normes d'accessibilité ont été faites ou sont en cours.

[Découvrez notre offre](#)

EFFECTUER LES DÉMARCHES PAR VOUS-MÊME


MON ÉTABLISSEMENT EST-IL AUX NORMES ?

Ces documents vous permettront de vous informer sur les caractéristiques d'accessibilité à respecter.

- [Les 4 points à vérifier à l'extérieur de votre commerce](#)
- [Les 5 points à vérifier à l'intérieur de votre commerce](#)

DANS QUEL CAS DE FIGURE SE TROUVE MON ENTREPRISE ? QUELLES DÉMARCHES ENTREPRENDRE ?

MON ÉTABLISSEMENT EST EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES ACCESSIBILITÉ À CE JOUR OU BIEN DES TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS DANS LE CADRE D'UN ADAP APPROUVÉ PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITÉ

Je produis une  [Attestation conformité accessibilité \(.docx - 15.47 Ko\)](#) sur l'honneur que mon établissement répond aux obligations d'accessibilité. Attestation d'accessibilité d'un ERP (5ème catégorie), accompagnée des justificatifs tels que photos ou factures.




J'expédie l'ensemble des pièces par recommandé avec accusé de réception à la préfecture et une copie à la commission communale pour l'accessibilité.

JE NE SUIS PAS AUX NORMES, JE N'AI FAIT AUCUNE DÉMARCHE, JE SOUHAITE FAIRE DES TRAVAUX OU JE SOUHAITE FAIRE UNE DEMANDE DE DÉROGATION (EX MARCHES, MURS PORTEURS, DISPROPORTION...)

Déposer un dossier à la Mairie en 4 exemplaires avec :

- La demande d'autorisation de travaux [Cerfa n°13824*03](#)

[Aide en vidéo pour compléter le formulaire 13824*03](#)

- Si besoin la  Demande de dérogation (.docx - 13.97 Ko)
-  Notices d'accessibilité (.doc - 62.5 Ko)
-  Attestation incendie (.docx - 13.21 Ko)

FAITES VOUS ACCOMPAGNER

CCI Entreprises & Transitions

developper@morbihan.cci.fr

02 97 02 40 00



21 Quai des Indes, CS 30362, 56323 Lorient Cedex / 02 97 02 40 00 / contact@morbihan.cci.fr